



# PORT DE CAMARET SUR MER

## Tarifs infrastructures portuaires



Tarifs en vigueur au 1er janvier 2015

<b>DIVERS POTENCE</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Tenue sur sangle		31,56	37,87
Main d'Œuvre pour grutage de plus d'une heure ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		32,00	38,40
Non présentation à un rendez-vous de grutage sans annulation préalable		41,65	50,00
Annulation 24h minimum avant le rendez-vous ( <i>forfait</i> )			
<b>DIVERS TERRE PLEIN BATEAUX</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois*		1,58	1,90
Location de 1 ber - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>		14,49	17,39
Location de 1 étai - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>		4,26	5,11
Calage sur terre plein ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		32,00	38,40
Nettoyage du terre plein ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		32,00	38,40
<b>DIVERS CARENAGE</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Utilisation de l'aire de carénage ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		12,79	15,35
Nettoyage de l'aire de carénage ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		32,00	38,40
<b>DIVERS - AUTRES</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Chariot élévateur sans chauffeur		21,32	25,58
présenter les permis et assurance à jour ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )			
Chariot élévateur avec chauffeur ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		53,32	63,98
Main d'œuvre diverse ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )		32,00	38,40
Immobilisation du chariot hydraulique (par jour) **		21,32	25,58
Immobilisation des bers roulants (par jour) **		17,05	20,46
Supplément palonnier		17,05	20,46
Marge sur le gasoil (par litre)		0,18	0,22
<b>POTENCE*** ou REMORQUAGE SUR L'EAU</b>		<b>HT</b>	<b>TTC</b>
De 0,00 à 4,99m		38,80	46,56
De 5,00 à 5,49 m		40,68	48,82
De 5,50 à 6,49 m		42,73	51,28
De 6,50 à 7,49 m		44,86	53,83
De 7,50 à 8,49 m		47,07	56,48
De 8,50 à 9,49 m		49,46	59,35
De 9,50 à 10,49 m		51,94	62,33
De 10,50 à 11,49 m		54,50	65,40
Au-delà de 11,50m		57,22	68,66

\* longueur x largeur du bateau, bers et emprise de chantier compris

Mnimum de perception: 1 mois. Gratuité du terre plein pour les contrats annuels en juillet et août

\*\* La facturation d'immobilisation est due dès la 1ère heure - tarif à la journée

\*\*\* Tarif grue = la sortie d'eau ou mise à l'eau du bateau. Le grutage d'un bateau correspond à une manutention d'une heure avec 1 agent, ou 1/2 heure avec 2 agents. Au-delà, le tarif main d'œuvre est appliqué à l'heure.

Les bateaux en contrat annuel au port de Camaret bénéficient d'une remise de 30% sur le tarif de grue, valable pour 2 manutentions par an (1 mise à terre et 1 mise à l'eau) et par année civile.

Quai Toudouze 29570 Camaret sur mer

Tel: 0298278931 Fax: 0298279645 capitainerie.camaret@wanadoo.fr